



se-unsa.org

Maxime PARUCH

Secrétaire départemental du SE-Unsa

Amiens, le 18 septembre 2017,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique  
des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale  
20 Bd Alsace Lorraine  
80063 AMIENS CEDEX 9

Objet : Evaluations CP

— Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Votre circulaire en date du 13 septembre dernier débute par la phrase suivante : « *Dans le courant du mois de septembre, tous les élèves en classe de CP passeront une évaluation diagnostique nationale* ». Pour autant, vous ne faites référence à aucun texte ministériel sur ce sujet que vous présentez comme national.

Pour le SE-Unsa, en l'absence de texte réglementaire imposant ce protocole d'évaluations, les enseignants doivent rester libres de leur propre choix pédagogique quant à l'utilisation de ce que nous considérons être un outil, à l'instar des évaluations de CE2.

En conséquence, le SE-Unsa vous demande de vous adresser à vos IEN afin qu'aucune pression ne soit exercée envers les équipes dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans l'attente d'une nouvelle communication de votre part rappelant la liberté pédagogique des enseignants sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes respectueuses salutations et en mon attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch